

Conditions générales d'utilisation d'Allplan Bimplus, d'Allplan Share et d'Allplan Exchange)

(Version : 01/07/2021)

1. Objet du contrat, domaine d'application

1.1 Les présentes conditions d'utilisation régissent la mise à disposition des produits cloud Allplan Bimplus, Allplan Share et Allplan Exchange et des applications logicielles obtenues sur ces plateformes (« Services ») par ALLPLAN Schweiz AG (« ALLPLAN ») ainsi que les conditions d'utilisation des Services s'appliquant aux clients d'ALLPLAN (« Client ») et autres utilisateurs (« Utilisateurs autorisés »).

1.2 Le Client a la possibilité d'utiliser les Services à l'aide d'un moyen de télécommunication (Internet) dans le cadre du contrat d'utilisation conclu moyennant le versement de frais d'utilisation (sauf dispositions contraires). L'enregistrement s'effectue soit via la plateforme ALLPLAN Connect, soit sur le site <https://exchange.allplan.com/home>. Les conditions d'utilisation qui s'y trouvent s'appliquent par ailleurs aux présentes conditions. En cas d'opposition, les présentes conditions priment.

1.3 Les conditions générales de vente divergentes, contraires ou complémentaires du Client font partie intégrante du contrat uniquement si et lorsqu'ALLPLAN a expressément approuvé leur validité par écrit. Cette exigence de validation s'applique également lorsqu'ALLPLAN fournit les prestations sans réserve en connaissance des conditions générales de vente du Client.

2. Ensemble des prestations, mise à disposition des Services

La nature et l'étendue des prestations contractuelles ainsi que les frais d'utilisation à régler sont définis dans le contrat d'utilisation ainsi que dans les présentes conditions générales d'utilisation.

2.1 Afin de pouvoir utiliser les Services, il est nécessaire de créer un compte utilisateur. Cela s'effectue par le biais d'ALLPLAN. Dans la mesure où le Client n'a pas encore de compte utilisateur, ALLPLAN lui fournit les identifiants nécessaires.

2.2 ALLPLAN met les Services à la disposition du Client en vue d'une utilisation sur des serveurs centralisés. Les spécifications techniques actuelles des configurations en matière de logiciels, de matériel et de réseau que le Client doit respecter, ainsi que les navigateurs et les formats de données compatibles sont disponibles dans les instructions « Exigences relatives au système » disponibles sur Internet sur le lien (<https://connect.allplan.com/de/support/sysinfo.html>) - voir le manuel d'utilisation. ALLPLAN décline toute responsabilité en ce qui concerne l'aptitude et la qualité du matériel et du logiciel requis du côté du Client ni du moyen de télécommunication entre le Client et ALLPLAN jusqu'au point de transfert. ALLPLAN n'est pas non plus tenu de fournir une assistance dans le cadre de l'utilisation des Services par le Client.

2.3 Lors de l'inscription aux produits cloud, le Client est invité à fournir des informations véridiques et complètes le concernant, comme indiqué dans le formulaire d'inscription correspondant, et à mettre à jour ces informations si nécessaire. Si les informations sont fausses, ALLPLAN se réserve le droit d'interdire au Client d'utiliser tout ou partie des Services.

3. Droits d'utilisation

3.1 ALLPLAN accorde au Client le droit non exclusif, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, limité dans le temps à la durée du contrat d'utilisation lui permettant d'utiliser les Services contractuels à l'aide d'un accès via un navigateur ou via une application connectée au moyen d'une API pour le nombre d'utilisateurs spécifié au contrat. Aucun autre droit n'est accordé.

3.2 Le Client peut reproduire les Services ou des parties de ces Services uniquement dans la mesure où cela s'avère nécessaire dans le cadre de leur bonne utilisation (p. ex. utilisation d'une mémoire vive). Cela n'inclut pas, notamment, l'installation temporaire, le stockage sur des supports de données du matériel utilisé par le Client ou l'impression du code du programme.

3.3 Les remaniements ne sont autorisés que dans la mesure où ils sont nécessaires à la réparation d'erreurs. Cela suppose toutefois qu'ALLPLAN (a) soit en retard dans la réparation de l'erreur, (b) refuse de réparer l'erreur ou (c) soit incapable de réparer l'erreur. Le droit à la décompilation demeure inchangé.

3.4 Dans la mesure où ALLPLAN met à disposition des applications logicielles tierces, c'est-à-dire des applications logicielles créées par des tiers, les droits d'utilisation accordés au Client sont limités dans leur portée aux droits d'utilisation accordés à ALLPLAN par le tiers en question. Dans ce cas, ALLPLAN est dans l'obligation d'informer le Client de la portée des droits d'utilisation qui lui sont octroyés par le tiers.

4. Groupe d'utilisateurs et utilisation

4.1 Le groupe d'utilisateurs des produits cloud Allplan Bimplus, Allplan Share et Allplan Exchange n'est soumis à aucune restriction. Le Client peut utiliser les Services à des fins privées ou professionnelles à condition de respecter les dispositions légales et contractuelles applicables au type d'utilisation et de ne pas utiliser les Services à des fins illicites. Les Utilisateurs autorisés conformément au paragraphe 10.2 des présentes conditions d'utilisation ne peuvent utiliser les applications que dans le cadre de leurs activités professionnelles ; l'usage à des fins privées leur est interdit.

4.2 Sauf si et dans la mesure où le Client y a été expressément autorisé par écrit par ALLPLAN, le Client n'est pas autorisé à utiliser ou faire utiliser les Services par des tiers ou à les rendre accessibles à des tiers au-delà de l'utilisation autorisée définie par le contrat d'utilisation et par les présentes conditions générales d'utilisation. Le Client n'est notamment pas autorisé à reproduire ou à vendre les Services ou des parties de ceux-ci ou à les mettre à la disposition de tiers pour une durée limitée ou illimitée, notamment à les louer ou à les prêter à titre commercial ou gratuit. Les dispositions du paragraphe 10.2 des présentes conditions d'utilisation demeurent inchangées.

4.3 En cas de transfert d'utilisation non autorisé, le Client doit immédiatement fournir à ALLPLAN, sur demande, toutes les informations nécessaires pour faire valoir ses droits à l'encontre du tiers utilisateur, en particulier le nom et l'adresse de ce dernier. Les infractions commises par le Client entraînent généralement le retrait de l'autorisation d'utilisation. ALLPLAN se réserve le droit de prendre d'autres mesures en vertu du droit civil et pénal. En outre, le Client est tenu d'indemniser ALLPLAN pour l'ensemble des dommages résultant d'une violation des obligations susmentionnées ou de la violation de ses droits ou des droits de tiers ; cela inclut également les dommages indirects et les pertes financières. Le Client indemniserá ALLPLAN contre toute réclamation de tiers résultant d'une telle violation.

4.4 Le Client doit veiller à ce que la manière dont le service concerné est utilisé n'entre pas directement ou indirectement en violation avec les droits des tiers. Se référer au paragraphe 10.3 des présentes conditions d'utilisation.

5. Travaux de maintenance

ALLPLAN est en droit de suspendre ou de restreindre temporairement la disponibilité des Services, même pendant les heures d'ouverture, afin d'effectuer les travaux de maintenance nécessaires ou de procéder à des améliorations sur les Services. Dans la mesure du possible, ALLPLAN communiquera la date de début et ainsi que la durée des travaux d'entretien en temps utile en lui adressant un e-mail à l'adresse indiquée par le Client. Les heures d'ouverture sont les suivantes : de 9h à 17h CET tous les jours ouvrés.

6. Frais d'utilisation et conditions de paiement

6.1 Il est nécessaire de régler les frais d'utilisation spécifiés dans le contrat d'utilisation afin de pouvoir jouir des Services. Les frais d'utilisation sont facturés à l'avance pour la durée convenue du contrat et sont dus dans les 30 jours suivant la date de facturation. Toute remise éventuelle accordée est soumise au paragraphe 17.2 des présentes conditions d'utilisation.

6.2 ALLPLAN peut augmenter les frais d'utilisation contractuels de manière appropriée et raisonnable, mais au maximum de 3 %, une fois par année civile moyennant un préavis écrit de trois (3) mois. L'augmentation prend effet au moment de la facturation au début d'une période de calcul ou à la date indiquée dans la communication.

6.3 Les frais d'utilisation s'entendent majorés de la TVA légale en vigueur.

6.4 En cas de retard de paiement de la part du Client, ALLPLAN est en droit d'exiger les intérêts de retard légaux en tant que préjudice résultant de la mise en demeure en vertu de l'article 104 du code des obligations. ALLPLAN se réserve expressément le droit de faire valoir d'autres dommages. ALLPLAN est en outre en droit, en cas de défaut de paiement du Client d'une partie non négligeable des frais d'utilisation, de suspendre temporairement les prestations contractuelles jusqu'au versement complet des frais d'utilisation.

6.5 Le Client ne peut compenser les créances exigibles d'ALLPLAN que par des contre-prestations incontestées ou constatées par décision judiciaire.

7. Restitution des données du projet

Le Client reste le seul bénéficiaire en ce qui concerne le pouvoir de disposition et la propriété de l'ensemble des données (« Données du projet ») que lui ou ses employés ont mises à disposition et transmises, de sorte qu'il peut exiger à tout moment la restitution de certaines ou de l'ensemble des « Données du projet ». Le droit à la restitution expire six (6) semaines après la fin du contrat. L'ensemble des Données du projet du Client sont supprimées 6 (six) semaines après la fin du contrat.

8. Sauvegarde des données du projet

8.1 Le Client s'engage à sauvegarder régulièrement les Données du projet que lui ou ses employés ont téléchargé, à les sauvegarder conformément à l'importance des Données du projet et à créer ses propres copies de sauvegarde afin de permettre la reconstruction des données et informations du projet en cas de perte.

8.2 Les Données du projet qui ont été supprimées par le Client ou les Utilisateurs autorisés ne font l'objet d'aucune sauvegarde de données et ne peuvent pas être restaurées ultérieurement. Il n'existe pas de « fonction Corbeille ».

9. Obligation de coopération du Client

9.1 Le fonctionnement des Services via Internet nécessite que le Client dispose de l'équipement technique approprié. À cet égard, le Client doit s'assurer que son poste de travail dispose d'une connexion Internet correcte et donc aux Services conformément à la norme en vigueur. En outre, le Client est responsable des prestations de son fournisseur. Il est conscient que l'utilisation des Services nécessite un certain environnement logiciel et matériel. L'utilisation de cookies doit être activée dans le navigateur afin de garantir le fonctionnement optimal des Services. Le Client doit en outre s'assurer qu'aucun autre logiciel de son infrastructure (p. ex. son pare-feu) ne perturbe le fonctionnement des Services.

9.2 Le Client s'engage à utiliser le logiciel de CAD d'Allplan installé dans ses locaux uniquement dans sa version actuelle ou dans les dernières versions principales précédentes. La condition préalable au bon fonctionnement d'Allplan Share et d'Allplan Exchange est que le Client utilise la dernière version d'Allplan.

9.3 Le Client doit protéger le logiciel contre tout accès non autorisé par des tiers en prenant les précautions appropriées, notamment en utilisant un logiciel anti-virus à jour.

9.4 Le Client doit conserver ses identifiants de manière sécurisée et s'assurer en interne qu'elles ne soient pas communiquées à des personnes qui ne sont pas enregistrées dans sa version actuelle ou dans les dernières versions principales précédentes.

9.5 Le Client s'assure que les données transmises ne contiennent pas de virus, de chevaux de Troie ou autres logiciels malveillants. Si cela devait être le cas, le Client en informera ALLPLAN immédiatement et l'aidera dans le cadre de la mise en place de mesures de correction. Les autres droits d'ALLPLAN demeurent inchangés.

9.6 Le Client s'engage à ne pas utiliser ou stocker des données illicites, contraires à la loi, aux exigences réglementaires ou aux droits des tiers dans les Services.

9.7 Le Client s'engage à informer ALLPLAN immédiatement par écrit ou sous forme de texte de toute perturbation du service contractuel dès qu'il en a connaissance. En outre, il doit informer ALLPLAN sans délai dès qu'un changement intervient en ce qui concerne la personne du Client (succession universelle), un changement d'adresse, de nom, de forme juridique, de dénomination sociale ou d'actionnaires.

9.8 Par ailleurs, le Client viendra en aide à ALLPLAN dans le cadre de la satisfaction de ses obligations de prestation dans la mesure et pour autant que cela soit nécessaire et apportera le soutien adapté.

10. Utilisation par des tiers, violations

10.1 Il est interdit au Client de mettre à disposition de tiers les accès aux Services qui lui ont été attribués. Il est expressément interdit au Client de procéder à toute location. Il s'engage à structurer ses relations contractuelles avec des tiers de telle sorte que l'utilisation des Services à titre gratuit soit exclue.

10.2 Toutefois, le Client est autorisé à inviter des tiers (tels que des participants à un projet de construction) à utiliser les Services via le système. Ceux-ci reçoivent alors les identifiants du système par e-mail et peuvent dès lors - après enregistrement et acceptation des conditions d'utilisation - utiliser les Services de la même manière que le Client (« Utilisateurs autorisés »).

10.3 Dans la mesure où les actions ou les contenus mis en ligne par le Client, ses employés ou des Utilisateurs autorisés qu'il a invités violent les dispositions légales ou les droits de tiers (p. ex., des droits d'auteur), le Client dégagea ALLPLAN de toute responsabilité et remboursera à ALLPLAN tous les coûts encourus par ALLPLAN en conséquence. ALLPLAN n'est pas dans l'obligation de vérifier si les données violent éventuellement des droits. Si ALLPLAN constate ou si d'autres personnes lui signalent que certains contenus engagent sa responsabilité civile ou pénale, ALLPLAN supprimera ces contenus dans la mesure où cela est techniquement possible et raisonnable pour ALLPLAN.

11. Droits de propriété de tiers

11.1 À la connaissance d'ALLPLAN, il n'existe pas de droits de propriété de tiers qui entravent l'utilisation contractuelle des Services. Toutefois, aucune garantie ne peut toutefois être donnée que l'octroi des droits d'utilisation sous-jacents au présent contrat ne porte pas atteinte aux droits de propriété ou aux droits d'auteur de tiers ou ne cause pas de dommages à des tiers. Ceci ne s'applique pas dans les cas où ALLPLAN a connaissance de droits contraires de tiers ou de dommages au moment de la conclusion du contrat, ou si ceux-ci sont inconnus en raison d'une négligence grave. Au moment de l'entrée en vigueur du contrat, ALLPLAN n'a pas connaissance de tels droits. ALLPLAN et le Client s'informeront mutuellement des revendications de tiers.

11.2 Si l'utilisation des Services conformément au contrat est perturbée par des droits de propriété de tiers, ALLPLAN est en droit, dans une mesure raisonnable pour le Client, d'acquiescer des licences et/ou de modifier les Services ou de les remplacer en tout ou en partie, à sa discrétion et à ses frais. En cas d'échec, le Client est en droit de réduire les frais d'utilisation de manière appropriée ou de résilier le contrat. En cas de vices juridiques insignifiants sur les Services, toute résiliation est exclue. Toute demande de dommages et intérêts est régie exclusivement par le paragraphe 15 des présentes conditions d'utilisation.

12. Droits de regard

Le Client accorde à ALLPLAN le droit de lire et de vérifier les données d'utilisateur transmises par le Client s'il faut répondre à des demandes d'assistance téléphonique

du Client ou si ALLPLAN doit raisonnablement supposer que tout ou partie des données électroniques sont associées à des activités illégales. En outre, le Client accorde à ALLPLAN le droit d'accéder à l'ensemble des données du Client enregistrées sur les Services utilisés par le Client, si et dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de la gestion des Services.

13. Blocage

L'accès aux Services peut être bloqué si (a) les actions du Client menacent de mettre en danger les installations d'ALLPLAN ou la sécurité publique, (b) le Client utilise les Services à des fins illégales (p. ex., le stockage de contenus violant des droits d'auteur) ou (c) le Client donne un autre motif de résiliation du contrat d'utilisation sans préavis.

14. Réclamations pour défauts

14.1 ALLPLAN garantit la disponibilité et le fonctionnement des Services conformément au contrat d'utilisation et aux présentes conditions générales d'utilisation.

14.2 Le Client reconnaît et accepte que les ordinateurs, logiciels et systèmes de télécommunications ne sont pas exempts d'erreurs et que des temps d'arrêt peuvent survenir occasionnellement. ALLPLAN ne peut donc pas garantir que les Services ne feront pas l'objet d'interruptions ou d'erreurs à tout moment.

14.3 Dans la mesure où les fonctions et/ou le fonctionnement des Services présentent des défauts, le Client doit immédiatement les signaler par écrit ou sous forme de texte. ALLPLAN remédiera alors aux défauts - si nécessaire par l'intermédiaire de tiers.

14.4 Le Client donnera à ALLPLAN un délai et une opportunité raisonnables pour procéder à la réparation des défauts. À cette fin, les employés et agents d'ALLPLAN auront libre accès aux systèmes du Client, dans la mesure où cela s'avère nécessaire.

14.5 ALLPLAN a généralement droit à deux tentatives de réparation en rapport avec le défaut en question.

14.6 En cas d'impossibilité ou d'absence de réparation du défaut, de retard coupable ou déraisonnable ou de refus catégorique et définitif de réparation du défaut de la part d'ALLPLAN ou d'autre caractère déraisonnable de la réparation du défaut pour le Client, celui-ci a notamment le droit de réduire les frais d'utilisation. Un droit de résiliation extraordinaire du contrat d'utilisation n'entre en ligne de compte que si la poursuite de la relation contractuelle est déraisonnable ou si un défaut non négligeable persiste malgré la fixation d'un délai. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai si le défaut est si grave que la fixation d'un délai ne semble pas permettre de remédier au défaut et/ou de rétablir la confiance.

14.7 Le Client ne peut pas faire appel à la garantie

- s'il n'y a qu'un écart minime par rapport à la qualité convenue ou une détérioration insignifiante dans l'utilisation des Services,
- en cas d'utilisation incorrecte par le Client,
- en cas d'utilisation d'un matériel, logiciel ou autre équipement non adapté à l'utilisation des Services (p. ex., interférence des communications électroniques par des services du client tels que des pare-feux, etc.).

14.8 Le Client est conscient qu'ALLPLAN n'exploite pas son propre réseau et ne fournit pas au Client d'accès à Internet. Pour cette raison, ALLPLAN décline toute responsabilité quant au bon fonctionnement de l'accès à Internet.

14.9 À l'exception des demandes de dommages et intérêts, les demandes de garantie fondées sur des défauts matériels sont soumises à un délai de prescription de 2 (deux) ans ou de 1 (un) an si aucun consommateur n'est impliqué dans la transaction. Cela ne s'applique pas aux défauts dissimulés par dol. Le paragraphe 15.3 des présentes conditions d'utilisation définit le délai de prescription des demandes de dommages et intérêts.

14.10 Au demeurant, les droits de garantie légaux s'appliquent.

15. Responsabilité

15.1 La responsabilité d'ALLPLAN, quel que soit le motif juridique, est engagée exclusivement en vertu des dispositions suivantes :

ALLPLAN assume l'entière responsabilité

- en cas de dol ou de négligence grave,
- en cas de dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé,
- conformément aux dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits et
- en cas de prise en charge d'une garantie.

15.2 Dans la mesure où aucun cas du paragraphe 15.1 ne s'applique, ALLPLAN n'est responsable d'une négligence légère que si ALLPLAN enfreint une obligation contractuelle dont le respect permet en premier lieu la bonne exécution du contrat avec le Client,

dont la violation compromet la réalisation de l'objectif du contrat et dont le Client est en droit d'escompter le respect (obligations cardinales). Dans ce tels cas, la responsabilité est limitée au montant du dommage prévisible et typique d'après le contrat, mais au maximum à 200 % de la rémunération contractuelle, jusqu'à un maximum de CHF 50 000,00 /an. Au demeurant, la responsabilité d'ALLPLAN est exclue en cas de simple négligence.

15.3 Les réclamations au titre du présent paragraphe 15. sont prescrites au bout de 12 (douze) mois, à condition que le délai de prescription légal s'applique aux réclamations définies au paragraphe 15.1.

15.4 La responsabilité stricte d'ALLPLAN pour les défauts déjà présents au moment de la conclusion du contrat conformément à l'article 200 du code des obligations est expressément exclue. Cela ne s'applique pas en cas de dol.

15.5 Le Client est tenu de signaler immédiatement à ALLPLAN, sous forme de texte, tout dommage au sens des dispositions ci-dessus en matière de responsabilité afin qu'ALLPLAN soit informé le plus tôt possible et puisse éventuellement limiter ou réduire le dommage en temps utile avec le Client. Nonobstant ce qui précède, le Client est également tenu de prendre des mesures visant à limiter les dommages. Si le dommage est imputable à la fois à une faute d'ALLPLAN et à une faute du Client, ce dernier doit permettre la prise en compte de sa négligence contributive. Le Client est notamment responsable de la sauvegarde régulière de ses données. En cas de perte de données dont ALLPLAN est responsable, ALLPLAN sera donc exclusivement responsable des coûts de duplication des données des copies de sauvegarde à effectuer par le Client et de la reconstitution des données qui auraient été perdues même si des copies de sauvegarde avaient été effectuées à des intervalles raisonnables.

15.6 Dans la mesure où la responsabilité d'ALLPLAN est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, représentants et agents d'exécution d'ALLPLAN.

15.7 Dans la mesure où aucun cas du paragraphe 15.1 ne s'applique, la responsabilité d'ALLPLAN vis-à-vis des Utilisateurs autorisés est exclue.

16. Force majeure

16.1 Dans la mesure où et aussi longtemps qu'un cas de force majeure existe, les parties sont temporairement libérées de leurs obligations de prestation.

16.2 Un cas de force majeure désigne un événement extérieur à l'entreprise causé par des forces naturelles élémentaires ou par des actions de tiers, que l'Homme ne peut prévoir en raison d'un manque de discernement et d'expérience, qui ne peut être évité ou rendu inoffensif par des moyens économiquement acceptables, même en faisant preuve de la plus grande diligence raisonnablement attendue dans de pareilles circonstances, et qui ne doit pas non plus être accepté en raison de sa fréquence. Cela inclut notamment les grèves, lock-out, décisions administratives, la défaillance des réseaux de communication et passerelles, perturbations dans la zone du prestataire de services respectif du cloud utilisé par ALLPLAN, ainsi que les perturbations qui se trouvent dans la zone à risque d'autres opérateurs de réseaux.

16.3 Les parties peuvent résilier le présent contrat si l'événement de force majeure dure plus de dix jours et s'il est impossible de s'entendre sur un ajustement contractuel.

17. Durée et résiliation

17.1 La durée du contrat est déterminée conformément au contrat d'utilisation correspondant. Elle est prolongée automatiquement de la durée initiale du contrat, sauf si le contrat d'utilisation est résilié en bonne et due forme en respectant le délai de préavis convenu au contrat d'utilisation.

17.2 En cas de prolongation automatique du contrat d'utilisation, les éventuels rabais accordés sur les frais d'utilisation de la période de connexion lors de la conclusion du contrat initial font l'objet d'une réserve.

17.3 Le droit de résiliation pour un motif valable demeure inchangé.

17.4 Toute résiliation nécessite la forme écrite.

18. Protection des données

18.1 Les parties respecteront les dispositions légales en matière de protection des données.

18.2 Si et dans la mesure où ALLPLAN a accès aux données à caractère personnel du client dans le cadre de la fourniture du service, les parties concluront un contrat de sous-traitance correspondant avant le début du traitement. Dans ce cas, ALLPLAN traitera les données à caractère personnel concernées uniquement conformément à ses dispositions et aux instructions du Client.

19. Modifications du contrat

ALLPLAN se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation avec effet pour l'avenir. ALLPLAN informera le Client de toute modification et mettra les conditions modifiées à sa disposition. En utilisant ou en continuant à utiliser les Services après une modification, le Client déclare être d'accord avec les modifications et accepter les conditions modifiées.

20. Dispositions finales

20.1 Aucun accord accessoire tacite, oral ou écrit n'a été conclu. Les modifications ou compléments au contrat d'utilisation nécessitent la

forme écrite. Cela vaut également en cas de modification ou de renonciation à cette clause imposant la forme écrite.

20.2 Le Client ne peut céder ou transférer le contrat d'utilisation ou ses droits ou obligations qui en découlent à des tiers qu'avec l'accord écrit préalable d'ALLPLAN. ALLPLAN ne refusera pas ce consentement sans raison valable.

20.3 Les deux signataires du contrat s'engagent à utiliser l'ensemble des informations confidentielles, secrets d'affaires et/ou commerciaux de l'autre partie dont ils ont connaissance dans le cadre de la relation contractuelle uniquement en vue de l'exécution du contrat et à les traiter de manière confidentielle pour une durée indéterminée.

20.4 Si une disposition du contrat d'utilisation ou des présentes conditions d'utilisation est caduque ou irréalisable en tout ou partie ou présente des lacunes, l'ensemble des dispositions restantes ne sont pas affectées. Dans ce cas, la disposition caduque doit être remplacée par une disposition valide et réalisable qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique et juridique de la disposition caduque. Il en va de même s'il s'avère nécessaire de combler une lacune du contrat.

20.5 Le contrat d'utilisation ainsi que les présentes conditions générales d'utilisation sont régis par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

20.6 La juridiction exclusive est celle où se trouve le siège social d'ALLPLAN, dans la mesure où le Client est un entrepreneur. ALLPLAN est toutefois en droit d'engager des poursuites auprès de la juridiction du siège du Client.